

**Mme La Ministre des Sports  
95 Avenue de France  
75650 Paris Cedex 13**

Madame la Ministre,

**Je souhaite formuler de grandes réserves sur les différents projets proposés dans le cadre des épreuves de VTT des JO 2024 sur la colline d'Elancourt (La Revanche).**

Un précédent projet de skidôme a été largement combattu, nous étions des personnes, collectif (Les Amis de la Revanche) et association (EPE, Ensemble Pour Elancourt) opposés à cette réalisation. Pour des raisons à la fois écologiques, environnementales mais également économiques. Par ailleurs le PLUi ne donnait pas possibilité immédiate d'entreprendre de construction, il fallait donc corriger les textes pour rendre la chose possible.

Nos propositions étaient alors pour la colline :

- **Un nettoyage de toute forme de pollution de surface. Recherche des zones les plus à risques. Pour extraction et traitement des produits dangereux enterrés.**
- **Une éradication des plantes invasives (Renouée du Japon...) par un procédé non polluant (voie mécanique, manuelle ou animale, chèvres...)**
- **Une mise en valeur humaine avec des tracés de chemins entretenus. Préservation de zones impénétrables de type Natura 2000, faune et flore protégées. Une surveillance du non dépôts sauvages d'ordures avec réelle sanction des contrevenants, sous la forme d'une mise à l'épreuve par nettoyage.**
- **La stricte application actuelle de non circulation d'engins à moteur.**
- **Des tracés plus spécifiques et entretenus pour nos amis cyclistes sportifs.**

- **Proposition d'itinéraires de promenades aux saint-quentinois, avec la volonté d'initier les plus jeunes à une prise de conscience de la beauté de cette région. (Classes vertes et découverte de la faune et de la flore.)**
- **La mise en valeur du patrimoine des sentes du village avec sa connexion évidente vers la colline, sente des Gâtines, sente de la Cavée, sente des Tartriaux, sente du Camp, chemin de la Julienne.... Le maillage que nos anciens avaient créé est fantastique et devrait permettre de découvrir un aspect méconnu de ce fond de vallée que représente l'Elancourt historique.**
- **La mise en place de tables d'orientation pour une bonne lecture à 360° depuis le sommet de l'Ile de France.**

Ce projet a été suspendu en novembre 2014.

A ce jour, après aménagement du PLUi, la possibilité de construction est donnée sur la zone concernée. Cette manipulation ne prend pas en considération la nature réelle de la colline. Nous tenons à votre disposition des documents sur le sujet (<http://amisdelarevanche.zonelibre.info>, ou sur lien que je fournirai à la demande). Lors de l'enquête publique de la modification du PLUi, nos différentes remarques n'ont pas été retenues par le commissaire. La partie de la zone sommitale déclarée constructible, entraîne de ce fait une nécessité de viabilisation forte, et constitue dans le sens proposé aux différents promoteurs une privatisation de fait du sommet de l'Ile de France, espace public. Par ailleurs dans le PLUi des chapitres sont consacrés à la « trame verte et bleue », qui doit permettre un respect effectif de l'environnement. Voire d'autres textes...ces aspects sont battus en brèche et finalement adaptés à la nécessité du moment en vue de cette réalisation.

Nous vous posons la question, dans un contexte de transition écologique, dérèglement climatique et ce, sans consultation de la population, peut-on envisager de tels projets. ???.... Sous les aspects suivants :

- Ecologique, avec un irrespect patent de la donnée environnementale, mouvements de terre, destruction d'espaces boisés. Oubli total de la nature profonde de cette colline Mais aussi de ne pas appliquer les règles définies dans le PLUi.

- Appropriation du sommet Ile de France à des fins commerciales, sans avoir un recul suffisant sur les nuisances induites. Voire zone permettant une circulation sans contrôle (actuellement les arrêtés ne sont pas respectés, motos...)
- Economique, budget envisagé de l'ordre de 6Millions d'euros. Irrecevable dans un contexte tendu mis en évidence depuis des mois par les « gilets jaunes ». Pour exemple la piscine du secteur n'est toujours pas remise en état, alors que la mortalité par noyade augmente du fait du non apprentissage des enfants..... A qui la responsabilité...
- De déni effectif de démocratie, pas de consultation des populations directement concernées. Ce n'est pas forcément à l'ensemble de la région de donner son avis mais aux riverains. Et de consulter ceux qui vivront avec cette réalisation devant les yeux et en subiront les effets. Aucune information sur une quelconque étude d'impact...La matérialisation pour nos décideurs d'un rêve de vitrine technologique est en total décalage par rapport à un espace déclaré zone nature.

Les parties prenantes officielles auto déclarées à ce projet ne doivent pas rester seules décisionnaires. Les avis contradictoires doivent pouvoir apporter leur part de réflexion sur le sujet et être enfin écoutés. Il est juste temps d'arrêter ce processus qui souhaite profiter de l'opportunité des JO 2024 pour imposer un projet en contradiction avec les orientations actuelles de remise en question des choix destructeurs de nature et consommateurs inutiles de ressources. Le vaste chantier du grand Paris est déjà une aberration écologique, ne laissons pas la périphérie entrer dans cette dialectique.

Dernier point, les résultats aux dernières élections européennes donnent à réfléchir sur la représentativité du principal décideur en place, 8,5% ne représente plus aucune légitimité réelle. Il est temps de surseoir à toute décision sur ce sujet de remettre le propos sur la place publique en prenant en considération l'ensemble des paramètres actuels.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude Stassinnet.